



Communiqué de presse

Paris, 24 janvier 2022,

ZFE, hausse des prix des carburants : en 2022, faisons de l'ECO ENTRETIEN® la réponse économique, sociale et environnementale aux attentes des automobilistes !

2022 sera une année de changement dans les habitudes de mobilité de millions d'automobilistes Français. Cette évolution est la conséquence de la mise en place progressive des Zones à faibles émissions- mobilités (ZFE-m) sur le territoire. 43 ZFE-m seront mises en place en France d'ici à 2025.

En 2022, 10 métropoles disposeront d'une ZFE-m.

- 5 métropoles vont la mettre en place pour la première fois sur leur territoire : l'Eurométropole de Strasbourg, Aix-Marseille-Provence, Lille Métropole, Saint-Etienne Métropole et le Grand Reims
- 5 Métropoles vont élargir l'interdiction de circuler dans leur ZFE-m à de nouveaux véhicules : Paris et le Grand Paris, Grenoble-Alpes Métropole, Grand Lyon, Rouen-Normandie et Toulouse Métropole.

Attention aux premières interdictions des Crit'Air 3 dès le 1^{er} juillet 2022 dans le Grand Paris et à Grenoble.

La plupart de ces interdictions s'adresse aujourd'hui aux véhicules Crit'Air 4 et 5.

Mais, **dès le 1^{er} juillet prochain**, un changement plus radical et rapide aura lieu à Paris, à la Métropole du Grand Paris et à Grenoble Alpes-Métropole.

Dans moins de 6 mois, tout ou partie des véhicules Crit'air 3 seront exclus des 106 communes qui composent ces deux métropoles. C'est-à-dire **les véhicules diesel de plus de 11 ans**, immatriculés jusqu'au 31 décembre 2010 et les véhicules essence de plus de 16 ans.

Dans le Grand Paris, cela représente près de **600 000 véhicules** supplémentaires qui seront interdits de circuler, du lundi au vendredi de 8h à 20h dans un périmètre de 79 communes autour de Paris délimité par l'A86. Or, les seuls Crit'Air 3 représentent **20% du parc automobile de la MGP** ! En y ajoutant les intercommunalités limitrophes, cela concerne **1.2 millions de voitures**.

11 ans, c'est justement l'âge moyen du parc automobile en France !

L'âge moyen des véhicules ne cesse d'augmenter. Il était de 11 ans en 2021, alors que dans le même temps, le nombre de vente de voitures neuves a chuté de 25%. Malgré les aides financières, le parc automobile ne se transforme pas à toute vitesse, il vieillit simplement.

Alors **quelles solutions aux bannis** de la circulation d'aujourd'hui et du 1^{er} juillet prochain ?

- **Changer de voiture** ? Les Français n'en ont pas les moyens. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.
- **Ne plus circuler** ? La voiture est indispensable pour se rendre au travail, conduire ses enfants, consommer, trouver un travail...!
- **S'exclure de la société** ? C'est inconcevable.



Il y a urgence à ce que les pouvoirs publics proposent **une solution d'accompagnement et de transition aux naufragés des ZFE-m**, une solution **socialement acceptable** qui permette de répondre aux objectifs environnementaux des ZFE-m d'amélioration de la qualité de l'air, tout en étant réaliste pour le **pouvoir d'achat** des Français.

L'ECO ENTRETIEN® une solution économique, sociale et environnementale qui répond au risque d'exclusion des automobilistes !

Cette solution, les professionnels de l'après-vente automobile engagés dans le label ECO ENTRETIEN® l'ont trouvée depuis plusieurs années.

Après un ECO ENTRETIEN®, **un véhicule peut réduire sa consommation de carburant jusqu'à 11%** et donc **la facture de l'automobiliste à la pompe, dans un contexte de hausse des prix des carburants.**

De plus, **un véhicule qui consomme moins, c'est un véhicule qui pollue moins.**

Avec une réduction de près de 10% des émissions de CO₂, 55% de NO_x et 80% de particules, l'Eco Entretien® s'inscrit pleinement dans l'amélioration de la qualité de l'air.

Il est urgent que les pouvoirs publics prennent enfin en compte l'entretien des véhicules, véritable réponse aux dérives environnementales naturelles d'un parc roulant vieillissant.

En 2022, l'Association ECO ENTRETIEN® va continuer de porter auprès des pouvoirs publics sa proposition en faveur des automobilistes, défendue à l'Assemblée et au Sénat en juin dernier, afin qu'un véhicule bien entretenu grâce à l'Eco Entretien® puisse bénéficier d'une dérogation de circulation d'un an renouvelable dans les ZFE-m.

C'est une question de bon sens économique, d'opportunité environnementale et surtout de justice sociale.

A propos de l'AEE : Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : CNPA, FEDA, FIEV, FNA, SPP, FMA-TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile avale, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.

Contact presse :

Etienne DIOT, Délégué général : 06 81 62 66 10 - etienne.diot@ecoentretien.eu